

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27507

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Maire

ARTICLE 36

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« du même article L. 723-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.